



SAISON SPORTIVE 2026/2027

Charte de L'Amicale Sportive de Vernioil Basket

Attention : une seule charte par famille.

Nom de famille :

Prénom joueur 1 :

Prénom joueur 2 :

Prénom joueur 3 :

En adhérant à l'ASV, vous devenez membre d'une association de loi 1901 gérée par des bénévoles, qui utilise des installations sportives mises à disposition conformément aux statuts de l'association.

Étant donné, que l'amicale investit un capital financier et humain, elle est en droit d'espérer le parfait investissement de chacun de ses membres (joueurs, parents de joueurs, entraîneurs, coaches, responsables de salle ou de buvette). Ainsi, par le biais de cette charte, le Conseil d'Administration(CA) rappelle les obligations et missions de tout membre. **Chaque membre est un représentant de notre association. Nous devons tous respecter les personnes de notre club mais aussi nos supporters, les adversaires et leurs supporters, le matériel mis à notre disposition (salles, ballons, tenues, locaux...)**

Tout manquement à la charte entraînera des sanctions internes.

L'ASV a décidé de mettre en place cette charte afin de faciliter la vie au sein du club qui doit rester familiale et conviviale.

1- Les joueurs (ou les représentants de joueurs mineurs)

Pour les entraînements, chaque joueur s'engage :

- a) A prévenir l'entraîneur en cas d'absence. Celle-ci devra être justifiée
- b) A être ponctuel à l'entraînement avec une tenue de sport adaptée
- c) A s'entraîner avec sérieux dans le souci de progresser soi-même et de faire évoluer son équipe
- d) **A respecter les règles mises en place par l'entraîneur (accès à la salle, sortie, règles de sécurité, présence des parents,...).**
- e) **Être respectueux envers l'encadrement du club**
- f) **Par manque de respect des règles une sanction sera infligée au joueur par le CA**

Pour les matchs, il s'engage :

- a) A respecter sa tenue de jeu (maillot, short et chasuble) et les locaux mis à sa disposition. b) A restituer maillot, short et chasuble à la fin de chaque match et chaque entraînement.
- c) A être présent à chaque compétition = **obligation de répondre à son coach le lundi soir pour sa présence ou absence pour le match du week-end d'après**
- d) A prévenir à l'avance son coach en cas d'absence, les absences à répétitions seront pénalisées aux matchs
- e) A être ponctuel (heure de convocation)
- f) A assurer le transport (présence, respect du code de la route) pour les matchs à l'extérieur
- g) A se faire remplacer en cas d'indisponibilité pour le transport
- h) **A se faire remplacer par un joueur de son équipe en cas d'indisponibilité pour faire la table de marque, l'arbitrage**
- i) A participer à l'arbitrage et à la tenue de marque.
- j) Être respectueux envers l'encadrement du club
- h) Les fautes techniques facturées par le comité de basketball sont à la charge du joueur ou du sanctionné

Pour information, le bureau se réserve le droit de suspendre la participation du joueur au championnat de manière provisoire ou définitive en cas de manquement à l'une de ces règles.

2- Les entraîneurs

L'entraîneur s'engage :

- a) A assumer pleinement sa fonction (préparation, mise en place du matériel et des règles,...)
- b) Devoir prévoir son entraînement, le préparer à l'avance
- c) Être responsable de chaque joueur durant entraînement

3- Les coachs

Chaque coach s'engage :

- a) A être présent à chaque compétition ;
- b) A se faire remplacer en cas d'absence ;
- c) A être ponctuel (heure de convocation) ;
- d) A s'assurer de la présence de ses joueurs à chaque match, notamment en cas de report ; e) A informer son équipe de tout report ;
- f) A assumer pleinement sa fonction (préparation du matériel, échauffement, coaching, hygiène, ...).
- g) A vérifier la feuille de match (gagné ou perdu) et à la remettre à la secrétaire

4- Les délégués du club

Chaque délégué du club s'engage :

- a) A arriver 45 minutes avant l'heure de convocation du 1^{er} match
- b) A préparer le matériel nécessaire pour la journée (panneaux, table de marque, douche,...)
- c) A s'assurer de la présence des arbitres et de la table de marque
- d) A remettre les caisses et les « feuilles de match » au responsable
- e) A assumer pleinement les tâches qui lui sont imparties
- f) Ne pas servir d'alcool aux mineurs

5- Les responsables de buvette

Chaque responsable de la buvette s'engage :

- a) A installer la buvette
- b) A interdire toute personne non responsable derrière le comptoir
- c) A n'accepter aucun crédit
- d) A assumer pleinement les tâches qui lui sont imparties
- e) Ne pas servir d'alcool aux mineurs

6- Les membres

Chaque membre s'engage :

- a) Le respect des entraîneurs, animateurs, dirigeants, joueurs, arbitres et spectateurs est exigé en toutes circonstances. Il est donc demandé à toute personne (membres et supporters) d'adopter un comportement correct, sportif et amical lors des compétitions et des entraînements ;
- b) Tout membre ayant un comportement anti-sportif se verra sanctionner par le CA (un premier avertissement par courrier, puis exclusion) ;
- c) Tout souci devra faire l'objet d'un échange entre les personnes concernées. En cas de problème, prévenir la commission sportive.
- d) A participer au maximum aux manifestations organisées par le club.

7- Rappel

Nous vous rappelons qu'en dehors de leurs matchs, les enfants restent sous la responsabilité des parents.

Lors des entraînements, les parents et accompagnateurs ne doivent pas rester dans la salle de sport.

☐ Je reconnais avoir pris connaissance de cette charte et m'engage à la respecter. (Cochez la case) Ce

document contient deux pages.

Vernoil, le

Signatures des parents :
(ou joueur(euse) majeur(e))

Signatures de tous les joueurs :